

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0051772

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5675 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT Noha mned N 2169

Date de naissance :

Adresse : 32 lotissement La dateul A. Dakhla

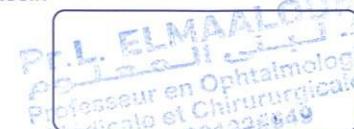
Tél. : 06 13 07 46 47

Total des frais engagés : 3016,00 Dhs

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/06/2023

Nom et prénom du malade : SALADIN Nadia Ep. SEKKAT Age : 78 ans

Lien de parenté :

Soi-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

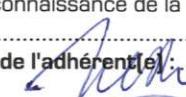
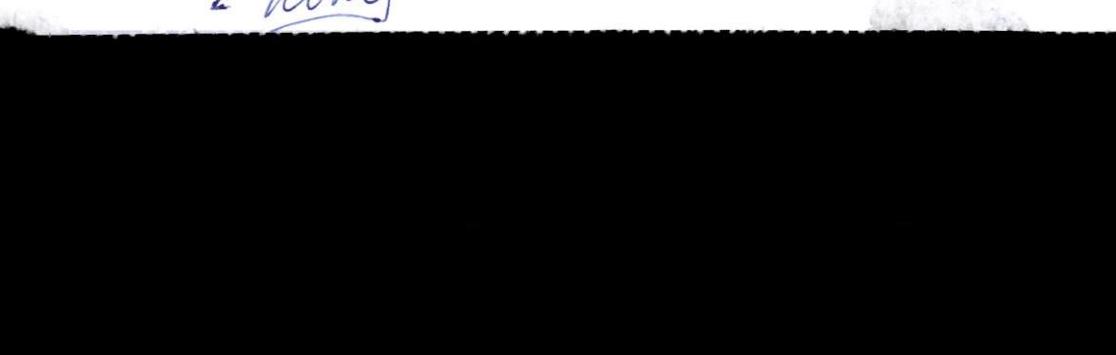
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/06/23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/10/23	C 3		300,00	ELMA Praticien en Chirurgie Dentaire et Implantologie INPE 1991440

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ABDALA 168, Louissement d'Abdala Ain Diab - CASABLANCA Tel : 05.22.79.78.74	05/10/23	316,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
L'ISSAC Nezha BEN AÏA Opticien - Optométriste 1, Bd Tallo Vacout - Casablanca Tél: 05 22 26 55 89 - R.C: 24531 Concession: 60 - ICE: 00008226900003	30/10/2023			1 monture 4 verres VL et VL		2400

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX		
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				MONTANTS DES SOINS	
	H	D	B	G		
	25533412 00000000	21433552 00000000				
	35533411	11433553				
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
						DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION	

**clinique
mers
sultan**



مصلحة
مرس
السلطان

Cationorm®
Multi
Emulsion
Ophtalmique / A
PPC 158,00 DH

05 avril 202

Mme SALADIN Nadia Ep. Sekkat

158,00 x 2

CATIONORM uni dose

1 goutte 3 fois par jour et au besoin , dans les deux yeux,
pendant 3 Mois

Prochain RDV le : 04/07/2023 à 12:00

T : 316100
Dr. YOUSSEF ELMAALOUIM
Praticien en Ophtalmologie
Médecine et Chirurgie
N°PE: 091225649



PHARMACIE ONZAC
168, lotissement SINDIBAD
Aïn Diab - CASABLANCA
Tél : 05.22.79.78.74

URGENCES 24H/24H

64. شارع عمر الأدريسي (قرب حدائق مروخ) - الدار البيضاء - الفاكس 42
64, Bd Omar El Idrissi (en face du jardin Murdoch) - Casablanca - Fax : 05 22 26 79 42
Tél.: 05 22 46 72 05 - E-mail : cliniquemersultan@gmail.com - cms@cliniquemersultan.com
www.cliniquemersultan.ma / ICE : 001728360000010



05 avril 2023

Mme SALADIN Nadia Ep. Sekkat

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Vision de loin :

OD = +1.25 (-1.75 à 102)

OG = -2.00 (-2.25 à 82)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

Vision de près :

ODG = Add : +3.00

*LIS SACS A.R.L
Nezha BELAALOU
Opticien - Optométriste
1, Bd Lalla Zainab - Casablanca
Tél: 05 22 26 55 89 - R.C. 245311 PAT ELMAALOU
NIP: 095000360 - ICE: 00008226900005
Dr. N. BELAALOU
Professeur en Ophtalmologie
Médicale et Chirurgicale
Télé: 05 22 26 56 23*

URGENCES 24H/24H

64. شارع عمر الأدريسي (قرب حدائق مروخ) - الدار البيضاء - الفاكس 05 22 26 79 42
64, Bd Omar El Idrissi (en face du jardin Murdoch) - Casablanca - Fax : 05 22 26 79 42
Tél.: 05 22 46 72 05 - E-mail : cliniquemersultan@gmail.com - cms@cliniquemersultan.com
www.cliniquemersultan.ma / ICE : 001728360000010



S.A.R.L.
bd Lalla Yacout
20080 Casablanca
é. 05 22 26 55 89 fax 05 22 20 82 42

LISSAC S.A.R.L
L'Opticien ALA
Nezha BENALI - Opticien
1, Bd Lalla Yacout - Casablanca
Tél: 05 22 26 55 89 - R.C: 245311
NIP: 00000360 - ICE: 000082269000037

Identifiant Fiscale 40435749
Taxe Profession. 33254309
CNSS 2091750
RC 245311

le 30.05.23

Facture n° 23 0359

HHT83

SALADIN EP.SEKKAT Nadia

Ordonnance PR LEL MAALOUM Loubna 05.04.23

Vision de PRES

MUPRAS

Verres ORGANIQUE AMINCI 65mm BLANC
ANTI REFLET

OD..... N° TIPS: 408 360,00

OG..... N° TIPS: 414 390,00

EG178	total	750,00
LYK		
LYK		
dont T.V.A. 125,00	total T.T.C.	750,00



1 bd Lalla Yacout
20080 Casablanca
tél. 05 22 26 55 89 fax 05 22 20 82 42

L'Opticien LISSAC S.A.R.L.
Nouha Bd Lalla Yacout A LA
Opticien : Optométriste
1, Bd Lalla Yacout - Casablanca
Tél: 05 22 26 55 89 - R.C: 245311
NIP: 095000360 - ICE: 000082269000037

le 30.05.23

Facture n° 23 0358

HHT83

SALADIN EP.SEKKAT Nadia

Ordonnance PR L.EL MAALOUM Loubna 05.04.23

Vision de LOIN

Monture N° TIPS: A1

Verres ORGANIQUE AMINCI 65mm BLANC ANTI REFLET

OD..... 360,00

OG..... 390,00

Identifiant Fiscal 40435749
Taxe Profession. 33254309
CNSS 2091750
RC 245311

EG177	total	1 650,00
LYK		
LYK		
dont T.V.A. 275,00	total T.T.C.	1 650,00